



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 4846

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le fait qu'en date du 3 mars 2003 a été signé un protocole entre le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, le ministère délégué à l'enseignement scolaire et le ministère délégué au PME, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation, pour promouvoir et développer l'esprit d'entreprendre dans l'appareil d'enseignement. Ce protocole a pour objectif de définir les priorités d'actions sur lesquelles les ministères signataires décident de s'engager conjointement, il propose cinq priorités : lancer une campagne nationale de promotion de l'esprit d'entreprendre ; recenser et mutualiser les initiatives ; organiser au niveau national un concours des meilleurs projets pédagogiques ; intégrer le thème de la création d'entreprise dans les dispositifs pédagogiques existants et accompagner les enseignants par la formation et des actions de sensibilisation. Le recensement des initiatives dans l'enseignement secondaire a été confié à l'OPPE. Il lui serait agréable de savoir si de telles actions ont été accomplies et, si oui, dans quelles proportions.

Texte de la réponse

Le développement de l'esprit d'entreprendre auprès des élèves prend actuellement la forme des options de découverte professionnelle en classe de 3e (découverte professionnelle 3 heures et découverte professionnelle 6 heures) : elles constituent deux possibilités pour valoriser et approfondir les connaissances acquises au travers du parcours de découverte des métiers et des formations débuté en classe de 5e. La DP3 est ouverte à tous les élèves de collège et il est rappelé que tous les établissements doivent pouvoir la proposer. C'est un enseignement conçu pour élargir la culture générale des élèves et leur offrir une approche du monde professionnel qui participe à l'éducation à l'orientation et à la citoyenneté. En 2008, 84 376 élèves l'ont choisie comme enseignement optionnel. Le module DP6 se situe plutôt dans la perspective d'une réduction des sorties sans qualifications du système éducatif, il est destiné à certains élèves volontaires qu'il convient de remobiliser vers une poursuite d'études à la fin de la classe de 3e. Il est pris en compte pour l'obtention du DNB « série professionnelle ». En 2008, 32 000 élèves ont suivi ce module (7 000 en collège et 25 000 en lycée professionnel). Enfin, tous les élèves doivent accomplir un stage d'observation en entreprise au cours de l'année de 3e. La formation des enseignants, tant initiale que continue, contribue à optimiser cet enseignement. L'arrêté portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier rappelle que « le professeur connaît les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise. » En outre, il est précisé dans la circulaire relative à la mise en place des masters ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, qu'un stage en entreprise pourra être proposé, à la rentrée universitaire 2010, aux étudiants en première année de master, en particulier pour les futurs candidats au Capet et au CAPLP (circulaire n° 2009-1037 du 23 décembre 2009). La formation continue des enseignants prend également en compte la nécessité d'améliorer la connaissance des métiers et du monde de l'entreprise chez les professeurs. L'un des objets du programme national de pilotage de la formation continue des enseignants est entièrement dédié au rapprochement entre le monde éducatif et le monde de l'entreprise. Depuis 2003, la DGESCO organise des colloques nationaux, intitulés « les

Entretiens Louis le Grand », qui favorisent le dialogue entre le monde de l'enseignement et le monde de l'entreprise sur un thème d'intérêt commun. De nombreux enseignants et cadres pédagogiques ont pu ainsi réfléchir, avec des responsables d'entreprises, à des questions d'actualité : « Les entreprises dans la mondialisation » (2003), « Les entreprises, acteurs de la recherche et de l'innovation » (2005), « Dialogue social et progrès social » (2006), « Le financement de l'économie : marchés et intermédiaires financiers » (2007), « L'Union européenne : enjeu stratégique pour les entreprises » (2008), « l'entreprise de l'après-crise » (2009). En 2010, le thème est : « Les entreprises face au développement durable ». En collaboration avec la Fondation scientifique de Lyon et l'inspection générale de l'éducation nationale (groupes des sciences économiques et sociales, de l'économie et gestion, de l'histoire et géographie), a également été mise en place les 20, 21 et 22 novembre 2008 la première édition des « Journées de l'économie », sur le thème de la finance. Lors de la seconde édition des « Journées de l'économie », qui se sont déroulées les 12, 13 et 14 novembre 2009, les trois axes thématiques choisis ont été les suivants : commerce international et tentation du repli économique, la crise et ses conséquences, les enjeux de la conférence de Copenhague sur le climat. Une troisième édition des « Journées de l'économie » est prévue à l'automne 2010 avec comme le thème : le développement durable. L'objectif des « Journées de l'économie » a été de favoriser un débat économique de qualité associant, autour de questions actuelles, économistes professionnels, chercheurs, praticiens, enseignants et médias. Cet événement a eu lieu grâce au concours scientifique de l'AFSE (association française de sciences économiques), le CCSTI (centre de culture scientifique technique et industriel), le GATE (groupe d'analyse et de théorie économique) et à des partenariats variés comme de grands quotidiens et des banques. Concernant la mise en place du parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) dès la classe de 5e, s'est déroulé en octobre 2009, un séminaire à destination des corps d'encadrement territoriaux et des responsables de l'orientation en académie, intitulé : « Le parcours de découverte des métiers et des formations : favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie ». Plusieurs points ont été abordés : le PDMF se construit librement tout au long de l'année au travers des différentes activités d'enseignement ; les contenus à acquérir correspondent plus particulièrement à ceux de la 7e compétence du socle commun, mais d'autres compétences peuvent être sollicitées par le biais de connaissances transversales (connaître les règles de la vie collective, communiquer et travailler en équipe, comprendre une consigne, adapter sa prise de parole, rendre compte d'un travail individuel, etc.) ; tous les enseignements sont concernés. Les actions mises en place par le ministère de l'éducation nationale concernant le rapprochement du monde éducatif et du monde de l'entreprise sont répertoriées dans le cadre d'un site dédié, sur le site ministériel eduscol <http://eduscol.edubation.fr/cid48040/formations-avec-entreprise.html>. Relayant l'impulsion nationale donnée par la DGESCO, les plans académiques de formation des enseignants ont pris en compte ce besoin, de nombreuses actions ont ainsi accompagné la mise en place de ces thématiques, notamment autour des options de découverte professionnelle en classe de 3e.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4846

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2007, page 5618

Réponse publiée le : 7 septembre 2010, page 9725